

# CAS A

**Je vais obtenir mon CESS (Certificat d'enseignement Secondaire Supérieur) en Belgique en juin ou septembre 2020.**

Les inscriptions en 1<sup>ère</sup> année se feront  
**en ligne à partir de fin juin 2020**  
(PAS D'ENVOI POSTAL).

\* \* \* \* \*

Voici les documents **nécessaires** pour l'inscription à l'épreuve d'admission.

- une photocopie (recto/verso) de **la carte d'identité** valide.
- une **photo d'identité** récente.
- pour les étudiants étrangers dont les parents habitent en Belgique :  
**une composition de famille** récente (moins d'1 mois) **ORIGINALE**  
(dans certaines communes ce document est délivré gratuitement si spécifié qu'il est destiné à une école).
- la formule **provisoire ORIGINALE** du CESS ou le bulletin de juin 2020 (si 2<sup>ème</sup> session)  
**il est donc possible de s'inscrire à l'épreuve d'admission, dès la fin juin même si vous avez une 2<sup>ème</sup> session.**
- les **frais de dossier s'élèvent à 60 €** (non remboursables) **et** sont à payer en liquide ou par bancontact. Pas de carte de crédit, ni de chèque, ni de virement bancaire.

## **A T T E N T I O N**

**Lors du rendez-vous pour finaliser l'inscription vous devez apporter les ORIGINAUX de TOUS les documents demandés, sinon l'inscription sera refusée (original ≠ scan couleur, photocopie couleur).**

Les présentes conditions sont susceptibles d'être à tout moment modifiées en fonction de l'évolution de la législation.